

- **Planning familial**
- **Éducation sexuelle**
- **Conseil en périnatalité**
- **Consultation conjugale et de sexologie**
- **Centre de consultation LAVI**

Des espaces de paroles pour mieux choisir
www.profa.org

LAVI = Loi sur l'Aide aux Victimes d'Infractions

La Loi sur l'Aide aux Victimes d'Infractions (LAVI) est une loi fédérale entrée en vigueur le 1 janvier 1993.

Révision du 23 mars 2007, entrée en vigueur le 1 janvier 2009.

Elle permet l'octroi à :

- un meilleur équilibre entre l'auteur et la victime
- un renforcement des droits de la victime dans la procédure pénale
- une reconnaissance par le statut de victime
- une réparation financière de l'Etat

Le Centre de consultation LAVI informe, conseille et oriente les victimes en proposant une aide adaptée à chaque situation.

- Conseils et aides financières
- Protections et droits de la victime dans la procédure pénale
- Indemnisation et réparation morale
- Information sociale

"Philosophie" du Centre LAVI

- Croire la victime
- Écoute active et empathique
- Absence de jugement
- Attention particulière portée sur l'accueil
- Informer de ses droits
- Respect dans la demande (consultation)

Statistiques LAVI

- CH : 28'752 victimes LAVI
- VD : 1570 victimes - 1'341 victimes LAVI et 229 non LAVI
- Le coût annuel de la violence conjugale est estimé en Suisse à 400 millions
- 1 fille sur 3 est victime d'infraction contre l'intégrité sexuelle avant l'âge de 16 ans, et, quel que soit le type d'acte, 1 garçon sur 10
- Consultation LAVI VD en %

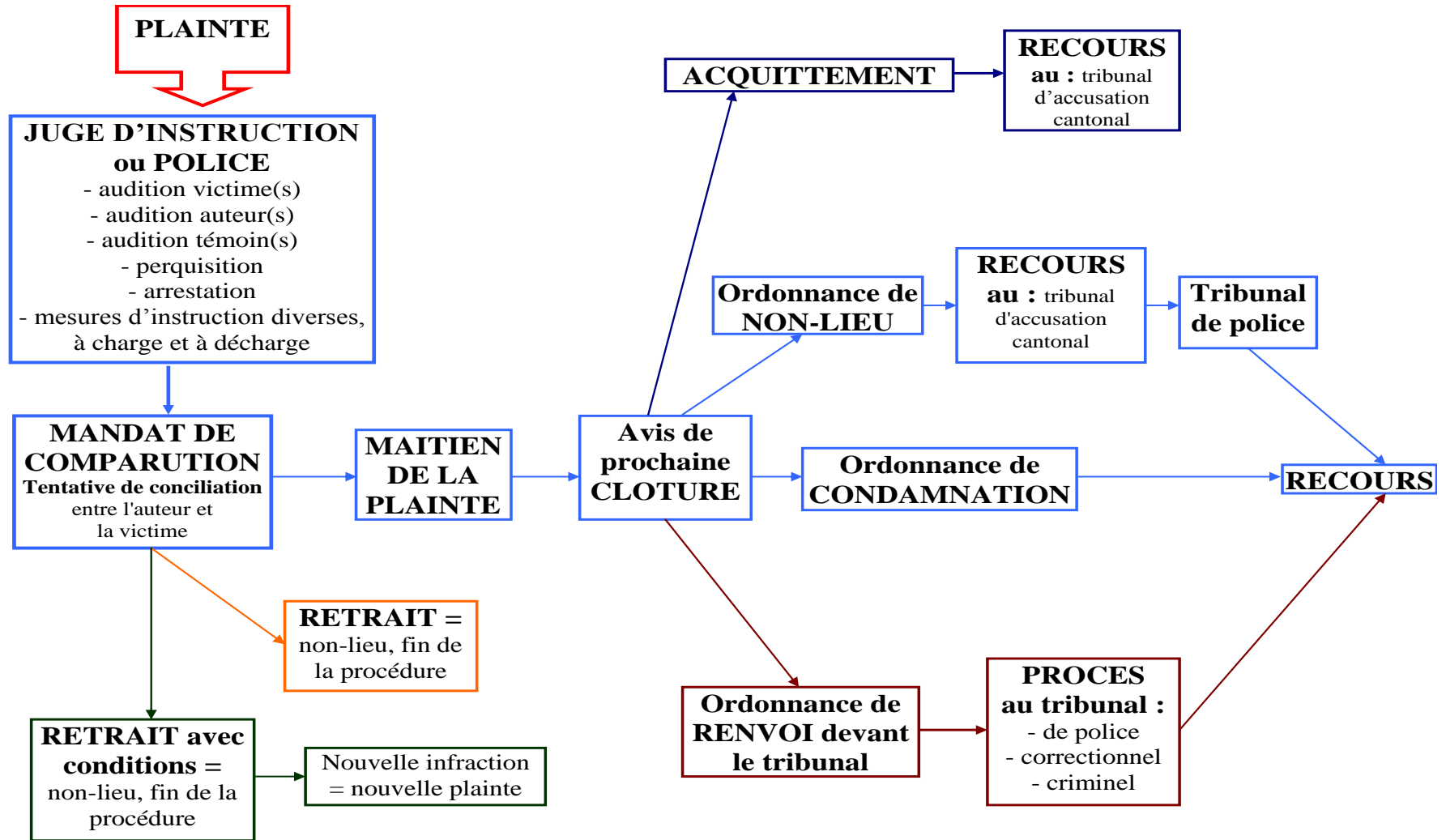
- moins de 10 ans	3 %
- 10-17 ans	8.6 %
- 18-29 ans	25 %
- 30-64 ans	49 %
- plus de 64 ans	3.4%
- inconnu	10.7%

Quelques chiffres

- **Population** : 66% de femmes, 34% d'hommes
- **Situations de violence domestique** : 403 femmes, 46 hommes
- **Nationalité** : 972 suisse et permis C
- **Permis** : 353 B, L, F, N, sans permis, inconnu
- **Auteurs** : 1218 masculins, 151 féminins, 45 inconnus
- **Lien avec l'agresseur** : 639 issus du cadre familial proche, 340 proches et connus, 360 inconnus
- **Lieu de l'infraction** : 531 domicile, 275 voie publique, 116 établissement publique, 73 travail, 34 véhicule
- **Etat civil** : 38.3% célibataire, 28.7% marié, 8,6% divorcé

Déroulement de la procédure pénale

Infractions poursuivies sur plainte



parfois : contre-plainte de l'auteur

Procédure pénale

Procédure civile

PLAINTE

Rapport de police

- **Convocation à une audience** : le couple peut être convoqué séparément
- **Sujet de l'audience** : les actes de violence
- **But** : sanction/punition face aux délits
- **Demande possible** : protection des coordonnées
- **Autorités compétentes** : juge d'instruction et président de tribunal pénal
- **Accompagnement possible** :
 - 1) chez le juge d'instruction : personne de confiance et interprète
 - 2) au procès : personne de confiance, interprète et avocat-e

Il n'y a pas de contact / lien entre la justice pénale et la justice civile

DEMANDE de MPUC / DIVORCE

- **Convocation à une audience** : le couple est convoqué ensemble
- **Sujet de l'audience** : l'attribution du domicile conjugal, le droit de garde et de visite des enfants, la pension alimentaire
- **But** : convention de séparation / divorce
- **Demande possible** : expulsion de l'auteur, interdiction de périmètre
- **Autorité compétente** : président de tribunal civil (ou juge de paix si concubinage)
- **Accompagnement possible par un-e** interprète et/ou un-e avocat-e (conseillé dans la procédure de divorce)

Types d'aides financières

- Frais de soutien psychologique
- Frais d'avocat
- Hébergement, mise en sécurité
- Autres (frais de santé divers liés à l'agression et diverses interventions)
- Frais de traduction
- Sécurisation de porte ou de logement
- Dépannage financier "casuel"
- Etc.

*Le Centre LAVI agit sur délégation du Service de Prévoyance et d'Aide Sociales
qui a mandat de coordination cantonale*

Prestation financière LAVI (une année)


• Hébergement (CMP/autre)	530'000.-
• Soutien psychologique	215'000.-
• Frais d'avocats et judiciaires	176'000.-
• Frais de traduction	19'060.-

Frais de traduction pour 73 dossiers soit :
261.- en moyenne par dossier.

Total Lavi : 1'081'000.-

Quelques types d'infractions

• Homicide sans LCR (loi sur la circulation routière)	8
• Homicide avec LCR	12
• Tentative d'homicide	15
• Lésion corporelles sans LCR	732
• Lésion corporelles avec LCR	61
• Brigandage	56
• Extorsion, menaces, contrainte	375
• Infraction contre la liberté	20
• Enlèvement de mineur	4
• Propagation d'une maladie de l'homme	3
• Atteinte à l'intégrité sexuelle d'enfants	144
• Atteinte à l'intégrité sexuelle de personnes dépendantes	9
• Contrainte sexuelle, viol	137
• Prostitution, traite d'être humains	4
• Autres infraction contre l'intégrité sexuelle	20
• Autre selon CP	270
• Non clarifié	34



Les atteintes à l'intégrité psychique

- ‡ Menaces (de coups, de mort, avec ou sans arme ; gestes)
- ‡ Contrainte
- ‡ Séquestration
- ‡ Enlèvement
- ‡ Prise d'otage

Les atteintes à l'intégrité physique

- ‡ Meurtre, homicide volontaire ou par négligence (y compris les accidents de la route causés par un tiers responsable)
- ‡ Lésions corporelles simples, graves, par négligence (y compris les accidents de la route causés par un tiers responsable et les erreurs médicales)
- ‡ Maltraitance physique sur les enfants
- ‡ Brigandage (vol avec violence, racket, hold -up)
- ‡ Propagation de maladies de l'homme

Infractions ou événements exclus :

- les voies de fait sauf dans le cadre conjugal si elles sont répétées ; les catastrophes naturelles (Tsunami, par exemple)

Les atteintes à l'intégrité sexuelle

- ▮ Actes d'ordre sexuel sur des enfants
- ▮ Actes d'ordre sexuel sur des personnes dépendantes
- ▮ Contrainte sexuelle
- ▮ Viol
- ▮ Actes d'ordre sexuel commis sur une personne incapable de discernement ou de résistance
- ▮ Actes d'ordre sexuel avec des personnes hospitalisées, détenues ou prévenues
- ▮ Abus de la détresse
- ▮ Exhibitionnisme
- ▮ Encouragement à la prostitution
- ▮ Traite d'êtres humains
- ▮ Harcèlement sexuel

La violence et le harcèlement psychologiques ne sont pas pris en compte dans le code pénal. Donc pas d'infractions.

Sites internet

www.profa.org

www.aide-aux-victimes.ch

www.vd.ch

www.ofj.admin.ch

www.fairelepas.ch

www.malleyprairie.ch

www.familles-solidaires.ch

www.violencequefaire.ch

www.comeva.ch

